Image not found or type unknown

Journées non travaillées et rémunération

Par **cedege**, le **30/08/2011** à **17:36**

Bonjour,
J'ai une petite question à vous soumettre :
je travaille dans une société de messagerie et, suite à une baisse d'activité pendant les mois d'été, on m'a demandé de rester chez moi certains jours par manque de travail.
Par exemple, je viens juste de rentrer du travail et le responsable des tournées vient de me contacter pour me dire que demain je restais chez moi car pas assez de livraisons à effectuer par rapport aux effectifs présents dans la société.
Ces jours sont donc non travaillés à la demande de mon employeur, ce n'est ni des congés payés ni de la récupération.
Comment seront gérées ces journées non travaillées au niveau de la paie ???
Par avance merci

Par **P.M.**, le **30/08/2011** à **18:39**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous avez une preuve écrite de cela car l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat ou au moins de vous rémunérer en conséquence...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés